

**D&M**  
**PARTNERS**

**To the shareholders of:**

VIOHALCO SA  
30 avenue Marnix  
1000 Brussels  
Belgium

ELVAL HOLDINGS  
SA  
2-4 Mesogeion  
Avenue  
115 27 Athens  
Greece

ALCOMET SA  
2-4 Mesogeion  
Avenue  
115 27 Athens  
Greece

DIATOUR SA  
2-4 Mesogeion  
Avenue  
115 27 Athens  
Greece

EUFINA SA  
4 Rue Adolphe  
L-1116 Luxembourg  
Grand-Duchy of  
Luxembourg

Boom, 21 December 2015

**Re: Report of the common expert on the cross-border merger by absorption of the Greek companies Diatour Management and Tourism SA, Alcomet Copper and Aluminium SA, Elval Holdings SA and the Luxembourg company Eufina SA, by the Belgian company Viohalco SA (the "Report")**

Dear shareholders,

Reference is made to our Report dated 16 December 2015.

We have taken knowledge of, and reviewed, the amendment dated 18 December 2015 (the "Amendment") to the common draft terms of cross-border merger dated 7 December 2015. The French version of the Amendment is attached as Annex hereto.

We hereby confirm that the Amendment has no impact on the contents of, and does not affect the conclusions set out in, our Report.

We refer to our Report dated 16 December 2015 for further details on the matters covered by our Report.

Yours faithfully,



De Mol, Meuldermans & Partners BVBA  
Represented by Kris Meuldermans  
Registered Auditor

JOHAN DE MOL  
KRIS MEULDERMANS

**PARTNERS**

**VIOHALCO SA**  
Avenue Marnix 30  
1000 Bruxelles (Belgique)  
534.941.439 RPM (Bruxelles)

**ELVAL HOLDINGS SOCIÉTÉ ANONYME**  
2-4 Mesogeion Ave.  
Pyrgos Athinon, Bâtiment B  
11527 Athènes (Grèce)  
G.E.M.I.: 000340401000

**DIATOUR, MANAGEMENT AND TOURISM**  
**SOCIÉTÉ ANONYME**  
2-4 Mesogeion Ave.  
Pyrgos Athinon, Bâtiment B  
11527 Athènes (Grèce)  
G.E.M.I.: 001400401000

**ALCOMET SA COPPER AND ALUMINIUM,**  
**SOCIÉTÉ ANONYME**  
2-4 Mesogeion Ave.  
Pyrgos Athinon, Bâtiment B  
11527 Athènes (Grèce)  
G.E.M.I.: 003577201000

**EUFINA SA**  
Rue Adolphe 4  
L-1116 Luxembourg  
(Luxembourg)  
B 68.478 R.C.S. Luxembourg

---

**AMENDEMENT AU PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE DU 7 DÉCEMBRE  
2015**

---

**1. CONTEXTE**

1.1 Les conseils d'administration des sociétés Viohalco SA (*Viohalco* ou la *Société Absorbante*), Elval Holdings Société Anonyme (*Elval*), Diatour, Management and Tourism Société Anonyme (*Diatour*), Alcomet SA Copper and Aluminium, Société Anonyme (*Alcomet*) et Eufina SA (*Eufina* et ensemble avec Elval, Diatour et Alcomet, les *Sociétés Absorbées*) ont adopté, le 7 décembre 2015, un projet commun de fusion transfrontalière (le *Projet*) dans le contexte d'une opération au cours de laquelle il est envisagé que Viohalco absorbe les Sociétés Absorbées via une fusion transfrontalière (la *Fusion Transfrontalière* ou la *Transaction*). Le Projet décrit les termes et conditions de la Fusion Transfrontalière envisagée.

1.2 Cet amendement au Projet (*l'Amendement*) a été préparé conjointement par les conseils d'administration de Viohalco et des Sociétés Absorbées (ensemble, les *Sociétés Fusionnantes*).

1.3 Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans cet Amendement ont la signification qui leur est donnée dans le Projet.

**2. AMENDEMENT**

2.1 Le montant de la réserve indisponible qui doit être constituée pour reconnaître la valeur des 12.224.915 actions de Viohalco qui seront acquises par Viohalco suite à la Fusion Transfrontalière, tel que mentionné au paragraphe 5.4.2 (« *Annulation d'actions propres* ») du Projet, doit être remplacée par un montant de 27.382.429,84€, ce qui correspond à la valeur nette comptable des 12.224.915 actions de Viohalco.

2.2 Dès lors, les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'amender le paragraphe 5.4.2 (« *Annulation d'actions propres* ») du Projet comme suit :

« 5.4.2 *Annulation d'actions propres*

*Diatour détient actuellement 1.574.542 actions (0,68%) dans Viohalco, Alcomet détient actuellement 1.641.177 actions (0,70%) dans Viohalco et Eufina détient actuellement 9.009.196 actions (3,86%) dans Viohalco. Dès lors que l'un des effets de la Fusion Transfrontalière est que Viohalco acquerra tous les actifs des Sociétés Absorbées, Viohalco acquerra en conséquence de la Fusion Transfrontalière un total de 12.224.915 de ses actions propres (correspondant à la somme de 1.574.542 de ses actions propres acquises auprès de Diatour, 1.641.177 de ses actions propres acquises auprès de Alcomet et 9.009.196 de ses actions propres acquises auprès de Eufina). En conformité avec l'article 623 du Code, une réserve indisponible sera constituée d'un montant équivalent à la valeur des 12.224.915 actions dans Viohalco acquises par Viohalco en conséquence de la Fusion Transfrontalière (à savoir, EUR 27.382.429,84) par voie de déduction sur les réserves et les profits à reporter. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de Viohalco de procéder à l'annulation immédiate de ces actions propres et d'imputer cette annulation sur la réserve indisponible qui a été créé. »*

**3. DIVERS**

3.1 Toutes les autres dispositions du Projet du 7 décembre 2015 demeurent inchangées.

\*

Cet Amendement a été signé le 18 décembre 2015 en dix-sept (17) exemplaires originaux, dont onze (11) sont rédigés en langue française et six (6) en langue grecque. Cinq (5) originaux de la version française seront déposés dans le dossier de la Société Absorbante au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles, un (1) original de la version grecque sera déposé auprès du Ministère grec de l'Economie, du Développement et du Tourisme en Grèce, une (1) version originale en langue française sera déposée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et publié au Mémorial C « Recueil des Sociétés et Associations » au Luxembourg et un (1) original de chacune des versions française et grecque sera conservé aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes.

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbante, **Viohalco SA**

\_\_\_\_\_  
Jacques Moolaert  
Mandataire

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Elval Holdings Société Anonyme**, en vertu d'une autorisation donnée par son conseil d'administration le 18 décembre 2015

\_\_\_\_\_  
Dimitrios Kyriakopoulos

\_\_\_\_\_  
Lampros Varouchas

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Diatour, Management and Tourism Société Anonyme**, en vertu d'une autorisation donnée par son conseil d'administration le 18 décembre 2015

\_\_\_\_\_  
Georgios Stergiopoulos

\_\_\_\_\_  
Charalampos Papanikolaou

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Alcomet SA Copper and Aluminium Société Anonyme Alcomet Holdings S.A.**, en vertu d'une autorisation donnée par son conseil d'administration le 18 décembre 2015

\_\_\_\_\_  
Charalampos Papanikolaou

\_\_\_\_\_  
Theodoros Valmas

Pour le conseil d'administration de la Société Absorbée, **Eufina Holdings S.A.**

\_\_\_\_\_  
Jacques Moolaert  
Mandataire